

Mr G. Billoudet / président communauté de communes
Mme F. Michel / directrice communauté de communes
Mme R. Saura-Lacour / présidente Bien Vivre à Replonges
Mme G. boucher / Bien Vivre à Replonges
Mr C. Lacour / Bien Vivre à Replonges

Sujet : Bassin d'aviron dans les prairies Natura 2000 de Replonges

But de cette réunion :

- avoir des informations concernant un projet de bassin d'aviron dans les prairies Natura 2000 de Replonges au regard des articles ou reportage trouvés sur le net :
 - un article du journal de Saône et Loire en Septembre 2016
 - un reportage sur France TV auquel a participé Mr Billoudet en Septembre 2017
 - un article dans la publication n°12 de « Infos 74 » en Mars 2018
- informer Mr Billoudet de nos différents courriers
 - ministère de l'écologie et de la transition énergétique
 - préfecture de Saône et Loire
 - préfecture de l'Ain
 - communauté de communes Mâconnais Beaujolais
 - communauté de communes Bresse et Saône
 - mairie de Replonges
 - mairie de Mâcon

Début de la réunion à 10h18

Mr Billoudet nous fait les 2 remarques suivantes

- il faut se méfier de ce qui est écrit dans la presse .
- il n'y a actuellement ni plan, ni dossier déposé, donc pas de projet officiel de bassin d'aviron dans les prairies Natura 2000 de Replonges

Mr Billoudet nous confirme par contre que la communauté de communes Bresse et Saône est bien porteur de la réalisation d'une étude préliminaire de faisabilité pour la réalisation d'un bassin d'aviron dans les prairies Natura 2000 de Replonges .

Le budget prévisionnel de cette étude préliminaire est de 100 000 Euros. La communauté de communes Mâconnais Beaujolais participant à hauteur de 50 %.

Cette étude préliminaire a été confiée au cabinet Réalité.

Mr Billoudet nous fait part de la volonté de la communauté de communes de faire aboutir une réalisation qui permettra aux régates Mâconnaises d'organiser de grandes compétitions et par conséquent générera des retombées économiques importantes pour le bassin de vie du Val de Saône. (hôtellerie, tourisme etc.) .

Mr Billoudet insiste sur le fait que ce bassin d'aviron n'aura, s'il se réalise, qu'un impact très limité sur l'environnement, car ne générant aucune infrastructure au sol.

- tribunes démontables
- mobiles home
 - sanitaires (toilettes, douches)
 - vestiaires
- etc.....

A notre question concernant les infrastructures routières, les parkings et les déplacements des personnes, Mr Billoudet nous fait remarquer que la circulation n'est pas interdite en zone Natura 2000

- les accès ne seront donc pas un problème.
- quant aux parking, ils pourront se faire dans la prairie.

A notre question concernant le volet financier d'une telle réalisation, Mr Billoudet considère que le coût devrait être supporté par les départements concernés, les régions concernées et éventuellement l'état, et que tout reste à être défini.

A notre remarque concernant le volet biodiversité avec la faune et la flore remarquable de ce site, Mr Billoudet nous explique qu'il connaît un peu la « prairie du Val de Saône », et considère qu'il n'y aura pas d'impact, du fait que tout sera démontable.

Nous remettons à Mr Billoudet une partie d'un écrit trouvé sur le site de la communes de Replonges.

«..... La prairie borde la commune, située entre la Saône, son canal de dérivation et les zones d'habitation. Elle est classée « natura 2000 » car elle est un lieu privilégié pour la faune et la flore propres aux zone humides. Cette étendue, riche d'un point de vue environnemental, conserve à la commune un côté rural et naturel qu'elle protège. Les berges de ces voies navigables sont un lieu de promenade calme et reposant.

La propriété et l'utilisation de cette prairie ont marqué l'histoire de la commune tout au long des siècles. Elle est toujours soumise à une pratique ancestrale : « la vaine pâture..... ».

Vivre à Replonges, c'est la possibilité de s'instruire, de se former à la musique, à différents sports d'équipe ou individuels grâce à de nombreuses associations dynamiques et modernes et de **vivre dans un environnement de qualité tant que chacun se sentira concerné par sa préservation.... »**

Fin de la réunion à 11h00